



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ Catégorie 2 (78 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
■ Catégorie 5 (63 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (85 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ Catégorie 2 (80 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ Catégorie 3 (75 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ Catégorie 4 (70 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
■ Catégorie 5 (65 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

--- Commune - - - Aménagement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

FRANCHEVILLE

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
DPLU_ML_VOIES_BRUYANTES_2023_FRANCHEVILLE_11-18283

MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'urbanisme de la métropole lyonnaise